

# Introduction pour les candidat·e·s

Mai 2024

Examen de langue

# Contenu

Contenu	2
Introduction	3
Déroulement de l'examen	3
Déroulement organisationnel	4
• Inscription	4
• Centre d'examen	4
• Fixation de la date de l'examen	4
• Date et horaire de l'examen	5
• Temps de préparation et aides	5
• Entretien d'examen par appel vidéo	5
• Exclusion	6
• Evaluation et établissement de l'attestation	6
• Répétition de l'examen	6
• Recours	6
Déroulement de l'examen et critères d'évaluation	6
• Partie 1	7
• Partie 2	8

## Introduction

L'interprétariat est une activité très exigeante, pour laquelle de très bonnes compétences linguistiques orales sont essentielles. Afin de bien interpréter, il faut avoir la capacité de transmettre des contenus de manière complète, correcte et précise. Cela exige une compétence linguistique élevée, aussi bien dans la langue source que dans la langue cible. Une attestation relative aux langues de travail est donc nécessaire.

Afin d'obtenir le certificat INTERPRET et le brevet fédéral pour interprètes, une attestation est nécessaire, au moins pour une langue locale et une langue d'interprétariat : les attestations de la langue locale et de la langue d'interprétariat dans lesquelles vous passez l'examen de certificat ou l'examen professionnel fédéral font partie des conditions d'admission.

Pour la langue d'interprétariat, une attestation de niveau C1 oral (selon CECR) est exigée. Elle mentionne une langue ou une variante d'une langue. L'attestation peut être obtenue en soumettant :

- un diplôme d'une formation de niveau secondaire II ou supérieur ou des études suivies majoritairement dans la langue d'interprétariat ;
- un diplôme de langue reconnu au niveau international ;
- ou en passant un examen de langue d'interprétariat

Si vous ne disposez pas d'un diplôme de formation ou de langue, vous pouvez vous inscrire à l'examen de langue d'interprétariat d'INTERPRET. Cet examen permet aux interprètes d'attester leurs compétences linguistiques par oral élevées.

## Déroulement de l'examen

L'examen se fait par appel vidéo (via MS Teams), avec un·e expert·e et dure env. 20 minutes. L'examen est enregistré. Les candidat·e·s choisissent de passer l'examen à domicile ou dans un centre d'examen. Pour l'examen, vous recevez un lien pour vous connecter.

L'examen est constitué de deux parties :

1. une courte présentation sur un thème (production orale)
2. un entretien sur un deuxième thème (interaction orale)

L'expert·e évalue chaque partie de l'examen selon des critères prédéfinis (voir passages suivants). Vous avez réussi si, au total, au moins 60% des critères ont été notés comme « rempli » (voir règlement d'examen § 6).

Pour vous préparer à l'examen, vous pouvez télécharger un test modèle sur le site Internet d'INTERPRET ou sur Campus.

## **Déroulement organisationnel**

### **Inscription**

Vous pouvez vous mettre en contact avec INTERPRET via [www.campus.interpret.ch/angebot](http://www.campus.interpret.ch/angebot) si vous souhaitez vous inscrire à l'examen de langue d'interprétariat. INTERPRET vous enverra le bulletin d'inscription par e-mail.

Après réception de votre inscription, vous recevez la facture pour la taxe d'examen, s'élevant à CHF 250.- (examen avec votre propre ordinateur) ou CHF 290.- (examen dans un centre d'examen). Remplissez un formulaire d'inscription par langue d'interprétariat que vous voulez faire examiner.

Si aucun·e expert·e n'est disponible pour votre langue d'interprétariat, vous devez compter avec un temps d'attente, jusqu'à ce qu'une personne adéquate ait été recrutée. Dans certains cas, d'autres possibilités de faire reconnaître la compétence linguistique peuvent être définies.

### **Centre d'examen**

L'examen de la langue d'interprétariat est effectué par appel vidéo, via un ordinateur. Vous pouvez choisir si vous préférez passer l'examen à la maison ou dans un centre d'examen (avec prise en compte de votre lieu de domicile). Les centres d'examen disponibles vous seront communiqués sur le bulletin d'inscription. Pour l'examen chez vous, vous avez besoin d'un ordinateur ou d'une tablette disposant d'une caméra et de son, ainsi que d'une connexion stable à Internet.

### **Fixation de la date de l'examen**

Après paiement de la taxe d'examen, vous recevez un choix de dates d'examen par courriel. Vous devez confirmer une de ces dates, dans un délai de deux jours ouvrables. Si vous ne passez pas l'examen à domicile, vous recevez aussi l'adresse du centre d'examen.

Dès que la date de l'examen est fixée, vous recevez un courriel avec le lien qui vous permettra de vous connecter avec MS Teams, le jour de l'examen, depuis chez vous ou depuis le centre d'examen. En même temps que le lien, vous recevez aussi l'instruction relative à MS Teams et le document « Introduction pour les candidat·e·s ». Jusqu'à quatre semaines avant la date de l'examen, vous pouvez vous retirer sans frais (voir règlement d'examen § 4).

## **Date et horaire de l'examen**

Cinq minutes avant l'heure convenue, vous vous connectez via le lien (MS Teams) que vous a envoyé INTERPRET pour passer l'examen. Si vous passez l'examen dans un centre d'examen, vous devez être sur place, à l'adresse indiquée, 15 minutes avant l'heure convenue.

Avant que l'examen ne commence, veuillez contrôler le son et l'image et préparer un document d'identité avec une photo (pièce d'identité officielle).

Prévoyez suffisamment de temps pour pouvoir vous connecter ou être au centre d'examen dans les temps. Si vous êtes en retard, l'examen est considéré comme « non réussi » (voir règlement d'examen § 6.2). Un nouvel examen doit alors être organisé et vous devez payer encore une fois la taxe d'examen.

## **Temps de préparation et aides**

Aucun temps de préparation n'est prévu pour l'examen.

Pour votre préparation individuelle, vous pouvez toutefois télécharger un test modèle sur le site Internet d'INTERPRET et lire attentivement le document « Introduction pour les candidat·e·s ».

L'emploi d'aides (numériques) n'est pas autorisé pendant l'examen. Par contre, vous pouvez prendre des notes.

## **Entretien d'examen par appel vidéo**

A l'heure convenue, vous vous connectez pour l'entretien, par le biais du lien. Vous serez ainsi connecté·e avec l'expert·e. Vous le·la voyez via la caméra, mais il·elle n'indique pas son nom et reste donc anonyme. L'entretien est enregistré, avec image et son.

Au début, l'expert·e contrôle votre identité. A cette fin, il·elle vous demandera de placer devant la caméra une pièce d'identité officielle avec photo.

Il·elle vous montrera ensuite sur l'écran une ou deux images qui serviront de point de départ pour les deux parties d'examen (voir chapitre suivant).

Vous trouverez davantage d'informations sur les deux parties d'examen et les critères d'évaluation au chapitre correspondant.

Au total, l'examen dure environ 20 minutes. A la fin de l'examen, l'expert·e n'est pas autorisé·e à vous communiquer des informations quant à l'évaluation.

En cas de problèmes techniques durant l'examen, nous vous prions de vous adresser rapidement à INTERPRET (par téléphone ou sinon par courriel).

A la fin de l'examen, vous quittez la séance en cliquant sur « quitter ».

## **Exclusion**

Toute prise de contact directe ou indirecte avec l'expert·e, avant ou après l'examen, est une infraction. Dans ce cas, l'examen est considéré comme non réussi (voir règlement d'examen § 6.2).

## **Evaluation et établissement de l'attestation**

L'expert·e évalue votre prestation selon des critères prédéfinis (voir chapitre suivant) et envoie l'évaluation à l'Office de qualification d'INTERPRET.

Afin que l'examen soit réussi, il faut qu'au moins 60% des critères de l'examen aient été réussis (« rempli »). En cas de doute, une deuxième évaluation pourra avoir lieu.

Vous recevez le résultat au plus tard quatre semaines après l'examen. Si l'examen est réussi, l'Office de qualification établit une attestation de la langue d'interprétariat. Cette attestation est un des documents exigés pour l'admission à l'examen de certificat resp. à l'examen professionnel fédéral.

## **Répétition de l'examen**

Si vous ne réussissez pas l'examen (selon le règlement d'examen § 6.2a), l'Office de qualification INTERPRET vous communique par écrit les critères qui n'ont pas été remplis. Vous avez la possibilité de répéter une fois l'examen gratuitement.

Il faut répéter la totalité de l'examen, même si tous les critères d'une des parties étaient remplis. L'entretien sera à nouveau enregistré.

## **Recours**

Si la répétition de l'examen est à nouveau évaluée comme « non réussi » et que vous pensez que l'examen ne s'est pas déroulé correctement, vous pouvez faire recours auprès de l'Office de qualification INTERPRET, dans un délai de 30 jours après réception du résultat. Le recours doit être motivé par écrit. Consultez le règlement d'examen § 8, pour connaître la procédure en cas de recours.

## **Déroulement de l'examen et critères d'évaluation**

L'examen consiste en un entretien d'examen oral en deux parties, dans le cadre desquelles vos compétences linguistiques sont examinées, dans deux domaines thématiques différents.

L'examen a lieu par appel vidéo, via MS Teams, et est enregistré. La caméra est activée durant l'examen, mais l'expert·e reste anonyme et ne dit pas son nom.

Afin de contrôler votre identité, il·elle vous demandera de montrer une pièce d'identité avec photo, devant la caméra. Veuillez avoir ce document à portée de main pour l'examen.

Nous vous prions aussi de préparer un stylo et un papier, afin de pouvoir prendre éventuellement des notes relatives aux instructions données par l'expert·e.

## **Partie 1**

Après les salutations et le contrôle de l'identité, deux images relatives à un thème vous sont montrées à l'écran. L'expert·e vous demandera, sans temps de préparation, de :

- 1.1) choisir une des images, d'expliquer votre choix et de décrire cette image de manière détaillée (trois minutes) ;
- 1.2) comparer les deux images de manière détaillée et de faire un lien avec votre propre contexte de vie (trois minutes).

Ce faisant, il est important que vous parliez assez longtemps, librement, et que vous puissiez présenter vos impressions et réflexions. Vous ne devez pas vous contenter d'énumérer les objets et les personnes, mais il s'agit plutôt de décrire, de commenter et de comparer, de manière très détaillée et aussi structurée et cohérente que possible. Les aspects que vous décrivez ne sont pas importants, mais il faut que vous puissiez placer les situations présentées dans un contexte et que vous soyez en mesure de décrire, commenter et comparer de manière approfondie.

Vos affirmations seront évaluées, sur la base de votre prestation linguistique.

Les indices suivants peuvent vous aider lors de la description d'une image (liste non exhaustive) :

- situation, événement, contexte
- personnes
- éléments
- objets
- couleurs
- message, signification
- etc.

### **L'expert·e évalue vos prestations linguistiques selon les critères suivants :**

- vous vous exprimez de façon différenciée et utilisez généralement un vocabulaire précis ;
- vous êtes en mesure de maintenir un haut degré de correction grammaticale, aussi quand les séquences sont plus longues. En règle générale, vous corrigez vous-même vos erreurs quand elles surviennent ;
- vous décrivez des faits et des déroulements de manière cohérente et structurée ; les différents éléments sont mis en lien, du point de vue du contenu et linguistique. Vous introduisez des propos et les concluez de manière adéquate ;
- vous parlez spontanément et de manière fluide, avec une intonation naturelle, quasiment sans fournir d'effort.

- La compréhensibilité est garantie continuellement.

## Partie 2

Dans la deuxième partie, l'expert·e et vous menez un dialogue. L'entretien se base sur deux images (partagées avec vous sur l'écran), une affirmation et des termes sur un nouveau thème. Durant l'entretien, vous êtes, entre autres, prié·e de :

- 2.1) réagir quant à des déclarations/questions de l'expert·e et d'exprimer des impressions, réflexions et émotions (trois minutes) ;
- 2.2) réagir quant à une déclaration de l'expert·e et de prendre position spontanément sur un thème peut-être controversé (trois minutes) ;
- 2.3) décrire un terme ou deux (une à deux minutes).

Ce faisant, il est important de vous référer aux déclarations de l'expert·e et de présenter vos réflexions et votre avis en plusieurs phrases. Votre avis en lui-même n'est pas important, mais le fait de réagir de manière adéquate et de pouvoir argumenter.

L'expert·e évalue vos prestations linguistiques, selon les critères suivants :

- vous comprenez votre interlocuteur ou interlocutrice, aussi lorsque les thèmes sont complexes et abstraits ;
- vous faites référence aux déclarations de votre interlocuteur ou interlocutrice, et vous disposez du vocabulaire nécessaire pour rebondir sur ce qui est dit ;
- vous décrivez des pensées, des émotions et des avis de manière différenciée et vous utilisez un vocabulaire précis dans l'ensemble ;
- vous êtes en mesure de maintenir constamment un haut degré de correction grammaticale. En règle générale, vous corrigez vous-même vos erreurs quand elles surviennent ;
- vous parlez spontanément et de manière fluide, avec une intonation naturelle, quasiment sans fournir d'effort ;
- la compréhensibilité est garantie continuellement ;
- si le mot précis ne vous vient pas à l'esprit, vous décrivez des faits, une caractéristique ou une sensation avec d'autres mots, de façon compréhensible et correcte.

Après environ 20 minutes, l'entretien d'examen est terminé.

Afin de vous familiariser davantage avec le déroulement de l'examen, vous pouvez télécharger un **test modèle** pour l'examen de la langue d'interprétariat, sur le site Internet d'INTERPRET.